

M. DONNET Louis, maire  
à

Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine,  
M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, M. FAYAD  
Ghassan, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-  
Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS  
Pascale

A Domazan le 28/11/2022

## **Objet : Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 25 novembre 2022 à 18h30**

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue,

Je vous prie de trouver ci-après le procès-verbal du Conseil du 25 novembre 2022 :

### **Le 25 novembre 2022 à 18h30,**

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 26/08/ 2022

Présents : 9/14 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. FAYAD Ghassan, Mme REUTER Dominique, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme COLLOMB Valérie

Absents : 6 /14 : M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme Capelli Aurélie a été nommée secrétaire

Après désignation d'un(e) secrétaire de séance,

#### **1. Approbation du PV du 26 octobre 2022**

Le compte-rendu du dernier Conseil est approuvé

#### **2. Point urbanisme et DIA**

Monsieur le Maire fait lecture des dossiers en cours en urbanisme depuis le dernier Conseil et soumis à votre avis les dernières DIA. Pas de préemption.

#### **3. CCPG**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des affaires concernant la Communauté de Commune du Pont du Gard.

Suite au conseil communautaire du 14/11, M. Le Maire informe le conseil :

- De l'adhésion de la CCPG au grand bassin de vie du Grand Avignon qui porte sur 4 volets : la mobilité, les déchets, l'aménagement du territoire, les risques. La CCPG souhaite travailler sur le volet mobilité avec le Grand Avignon.
- De la proposition de vente de récupérateurs d'eau pour 50€
  - L'adoption du PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) au travers duquel plusieurs idées pistes ont été évoquées : le constat est fait que l'irrigation est nécessaire mais pas de solution à ce jour, la réflexion sur un marché de producteur, la mise en ligne d'une cartographie sur l'état thermique du bâtis
- La CCPG a rencontré Mme La Préfète au sujet du développement économique : feu vert pour l'extension – réhabilitation de la ZI de Domazan, ont été évoquées deux petites zones sur Meynes et Montfrin
- Invitation le 12 décembre au Pont du Gard pour fêter les 20 ans de la CCPG

Mme Capelli informe de la mise en place de la navette au sein du réseau des bibliothèques à partir de début janvier. Expérimentation de 6 mois : réservation possible dès le 2 janvier et premier passage le 9 janvier. Un administré qui souhaite réserver un livre dans une bibliothèque du réseau et le récupérer dans la bibliothèque de sa commune pourra désormais le faire à partir du 2 janvier.

#### 4. Point commissions communales :

- o compte-rendu de la commission scolaire du 18/11 – marché de Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration du groupe scolaire - attribution du marché par décision du maire suite à avis de la commission

Madame Capelli, vice-présidente de la commission scolaire fait part du rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de ce marché, qui a amené la décision DEC2022-006 prise par Monsieur le Maire de retenir le Groupe Elite Restauration.

#### 5. Point sur les Décisions prise le Maire depuis le dernier Conseil

Suite aux délégations au maire délibérées le 16 septembre dernier, Monsieur le maire vous fera part des décisions prise depuis le dernier Conseil.

décision n°	date	objet
DEC2022-005	18/11/2022	Marché 2022-06 attribution Lot 2 Démolition Maçonnerie Charpente

Dans le cadre du marché de démolition, le lot 2 est attribué à l'entreprise Chevalier. Début des travaux : désamiantage fin décembre, dépose électrique le 28 décembre puis 4 mois pour la démolition à partir de janvier. Le chantier devra être coordonné avec Ellipse qui a charge la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie sur le secteur cœur de village.

#### 6. Point d'étape sur le dossier des aménagements routiers Route de Signargues (remplacement des ralentisseurs par écluses)

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de réfection de la Route de Signargues auront lieu du 28 au 30 novembre pour l'installation d'écluses expérimentales. Une déviation sera mise en place pour les poids lourds.

#### 7. Réflexions autour du seuil de la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services délégués à Monsieur le Maire par délibération 2022-818 du 16 septembre 2022 (délib 2022-830)

Suite aux délégations au maire délibérées le 16 septembre dernier, Monsieur le maire propose une réflexion autour de la mise en place possible de seuils. Réflexions sur :

- Soit laisser sans seuil afin de faciliter le traitement et l'administration des dossiers de marchés publics (traitement des dossiers en commissions puis décision du maire, le tout est obligatoirement rapporté au Conseil suivant)
- Soit poser des seuils au-delà desquels les dossiers de marchés publics sont délibérés en Conseil, ce qui implique que
  - o les marchés publics sous les seuils indiqués sont traités en commissions puis décision du maire, le tout est obligatoirement rapporté au Conseil suivant,
  - o ceux au-dessus des seuils indiqués devront être traités en commission ou en bureau puis passés en délibérations du prochain conseil

Le Conseil décide de retenir la deuxième proposition et de se référer au seuil MAPA soit 40000€ au-dessus duquel dossiers seront traités en commissions.

#### - Question diverses

- Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par la préfecture au sujet des OLD. Une nouvelle campagne d'information sur le risque incendie doit être mise en œuvre.
- Monsieur le Maire fait également un bref retour sur le salon des maires auquel il a participé ; il a notamment rencontré Bouygues pour le NewDeal.
- Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 décembre ; il est précédé d'un apéritif avec les agents de la collectivité à 18h30.
- Monsieur le Maire fait un retour sur le permis d'aménager : 4 recours sont actuellement en cours.
- Mme CAPELLI revient sur la réunion avec le cabinet KVA qui a eu lieu le vendredi 18 novembre ; de nouveaux plans ont été présentés suite aux observations. Ensuite, la partie financière a été abordée avec la Mairie. Un point doit avoir lieu lundi 28 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne de souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil municipal.

Sauf précision contraire, toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

La secrétaire  
Aurélie CAPELLI

Le Maire,  
Louis DONNET



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

Furthermore, it is noted that the records should be kept for a minimum of seven years. This is a standard requirement for most businesses to ensure compliance with tax regulations and to provide a clear audit trail.

The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies. It states that any variance between the recorded amounts and the actual bank statements should be investigated immediately. This involves reviewing all entries and identifying the source of the error.

Once the discrepancy is identified, the necessary adjustments should be made to the records. It is crucial to document these adjustments and provide a clear explanation for each one. This helps in maintaining the integrity of the financial data.

The third part of the document discusses the role of the accounting department in ensuring the accuracy of the financial statements. It highlights that the department is responsible for reconciling all accounts and ensuring that the books are balanced at the end of each period.

It is also mentioned that the accounting department should conduct regular internal audits to identify any potential weaknesses in the internal control system. This helps in preventing errors and fraud before they occur.

Finally, the document concludes by stating that the accuracy of the financial records is essential for the success of the business. It provides a clear picture of the company's financial health and enables management to make informed decisions.

The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

Furthermore, it is noted that the records should be kept for a minimum of seven years. This is a standard requirement for most businesses to ensure compliance with tax regulations and to provide a clear audit trail.

The fifth part of the document outlines the procedures for handling discrepancies. It states that any variance between the recorded amounts and the actual bank statements should be investigated immediately. This involves reviewing all entries and identifying the source of the error.

Once the discrepancy is identified, the necessary adjustments should be made to the records. It is crucial to document these adjustments and provide a clear explanation for each one. This helps in maintaining the integrity of the financial data.

The sixth part of the document discusses the role of the accounting department in ensuring the accuracy of the financial statements. It highlights that the department is responsible for reconciling all accounts and ensuring that the books are balanced at the end of each period.

It is also mentioned that the accounting department should conduct regular internal audits to identify any potential weaknesses in the internal control system. This helps in preventing errors and fraud before they occur.

Finally, the document concludes by stating that the accuracy of the financial records is essential for the success of the business. It provides a clear picture of the company's financial health and enables management to make informed decisions.